



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Internet

Question écrite n° 3192

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les interrogations relatives aux réseaux sans fil et à la santé. En effet, selon le recteur d'une université canadienne, les doutes sont tels qu'il interdit aux étudiants de profiter d'un accès Internet sans fil sur son campus. Selon le responsable de cette université, « la plupart de nos étudiants sortent de l'adolescence et grandissent encore. Nous voulons simplement prendre des précautions et fournir un environnement qui ne présente pas de risques potentiels ». Le sans-fil, appelé wi-fi, fonctionne sur la fréquence 2,4 gigahertz, qui se trouve être la même que les micro-ondes, les téléphones sans fil ou encore les portes électriques des garages, L'interdiction de cette fréquence semble inconcevable. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette interdiction canadienne d'une part et comment elle compte rassurer les responsables des universités françaises, d'autre part.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3192

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 août 2007, page 5248

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)